



Albi, le 1<sup>er</sup> décembre 2015

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Attention aux intoxications par le monoxyde de carbone :**

#### **Les bons réflexes à adopter !**

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxications au monoxyde de carbone augmentent.

Chaque année, en France, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible, inodore, et non irritant qui résulte d'une combustion incomplète. L'utilisation d'appareils à combustion (fonctionnant au bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole ou propane) mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions présente un risque d'intoxication. Les intoxications sont majoritairement causées par une installation de production de chauffage ou d'eau chaude (chaudière) défectueuse, ou liées au mauvais usage d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

#### **Quelques mesures simples de précaution :**

- Faire entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, etc.) ;
- Aérer quotidiennement le lieu habitation et ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par temps froid ;

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

- Ne jamais utiliser un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...): ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

En cas de soupçon d'intoxication (maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue), il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter si possible les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou le 112.

**Plus d'informations :**

[www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)

**Contacts Presse :**

---

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 – [marie.lacan@tarn.gouv.fr](mailto:marie.lacan@tarn.gouv.fr)

Stéphanie TAILLEFER - 05 63 45 60 87 – [stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr](mailto:stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr)

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>